

Oslo, le jeudi 12 octobre 2023

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT n°1

Le jeudi 12 octobre 2023

CONSEIL D'ETABLISSEMENT n°2				12/10/2022	QUORUM	8
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024						
CATEGORIE	NOM, Prénom	FONCTION	Adresse mail	Prés.-Abs.-Exc.	Nbre	TOT
MEMBRES DE DROIT						
ADMINISTRATION	Karine RICHARD-BRUN	Provisoire	provisoire@lfo.no	Prés		
	Muriel SERRA	Directeur des classes Primaires	directrice@lfo.no	Prés		
	Olivier CARDOT	Conseiller Principal d'Education	cpe@lfo.no	Prés		
	Knut SØRLIE	Directeur Exécutif	knut.sorlie@lfo.no	Prés		
	Sophie DELPORTE	Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle	sdelporte@france.no	Prés		

Affaire suivie par :
Provisoire

MEMBRES ELUS					
PERSONNELS	Gilles DARAM	Repr. des personnels enseignants	gilles.daram@lfo.no	Prés	
	Thibaut TERRAL	Repr. des personnels enseignants	thibaut.terral@lfo.no	Exc.	
	Franck TABONE	Repr. des personnels enseignants	franck.tabone@lfo.no	Prés	
	Isabelle VERICEL	Repr. des personnels	isabelle.vericel@lfo.no	Prés	
	<i>Pas de candidat</i>	Repr. des personnels d'administration et de service	<i>Pas de candidat</i>		
	Isabelle MONCEYRON	Suppléante	isabelle.monceyron@lfo.no	Prés	
	Marie-Laure BARIL	Suppléant	marielaure.barril@lfo.no	X	
	Corinne GERARD	Suppléant	corinne.gerrard@lfo.no	X	
	Clarence CREPIN	Suppléant	clarence.crepin@lfo.no	X	
	<i>Pas de candidat</i>	<i>Repr. des personnels d'administration et de service</i>	<i>Pas de candidat</i>		
USAGERS	Mathilde SANGLIER	Parent d'élève	mathilesanglier@hotmail.fr	Prés	
	Ana-Marija GRÖNDAHL	Parent d'élève	am_grondahl@yahoo.com	Exc.	
	Jérôme FRANCK-SÆTERVOLL	Parent d'élève	jerome.franck@rikstv.no	Prés	
	Anne GONTHIER JORDHEIM	Suppléante	annegonthier@hotmail.com	X	
	Astrid GUGUEN-HØST	Suppléante	astrid_guguen@yahoo.no	X	
	Mounia FENNEFOSS BENARBIA	Suppléante	mounia_benarbia@yahoo.fr	X	
	HOMOLA Max	Elève (Terminale) Vice Président CVL	Max.homola@lfo.no	Exc.	
	GENTY Victor	Elève (4ème) Vice Président CVC	Victor.genty@lfo.no	Prés	
	MERHEB Nour	Suppléante	Nour.merheb@lfo.no	Prés	
	NESVIK Ava	Suppléante	Ava.nesvik@lfo.no	X	

Affaire suivie par :
Provisseure

MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE					
Conseil de Gestion	Annabelle LEFEBURE	Président CG	annabelle.lefebure@lfo.no	Prés	
	David GRABOWSKI	Membre CG	david.grabowski@lfo.no	Exc.	
Personnalités locales	Véronique REVOY	Personnalité qualifiée – suppléante député Holroyd	vrevoy@gmail.com	Exc.	
	Lorelou DESJARDINS	Personnalité qualifiée	lorelou.desj@gmail.com	ABS	
	Thomas BASSETTO	Conseiller consulaire	thomas@conseillers-no-is.fr	Prés	
	Marion HERRERA	Conseillère consulaire	marion@conseillers-no-is.fr	ABS	
	Natacha BLISSON	Conseiller consulaire	natacha.blisson@gmail.com	ABS	
Consule de France	Peggy SCREMIN	Consule	peggy.scremin@diplomatie.gouv.fr	ABS	
CVL	MERHEB Nour ou NEVIK Ava	Membre du CVL		Prés	

Le Conseil d'Établissement n°1 débute à 17h30 sous la présidence de Karine RICHARD BRUN, proviseure. Madame la proviseure remercie chacun pour sa disponibilité et sa contribution à cette instance essentielle du Lycée Français d'OSLO.

Le conseil d'établissement est l'instance principale de l'établissement, compétente pour le 1er degré et le 2nd degré.

1.1 Attributions

- Il est compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement.
- Il adopte son règlement intérieur.

Le budget et le compte financier des établissements conventionnés, les orientations stratégiques de l'établissement, font l'objet d'une information détaillée au conseil d'établissement.

Sur la base des travaux préparatoires rapportés et présentés par le chef d'établissement, le conseil d'établissement :

Affaire suivie par :
Provisoire

1° le C.E. adopte :

- **le projet d'établissement**, sur proposition du conseil d'école et du conseil du second degré ;
- **le règlement intérieur** de l'établissement après consultation des instances préparatoires (conseil d'école, conseil pédagogique et conseils des délégués pour la vie collégienne et lycéenne) ;
- **les horaires scolaires et le calendrier** de l'année scolaire ;
- le plan annuel d'éducation à **l'orientation** ;
- **le plan de formation continue** des personnels de l'établissement dans toutes ses composantes, sur proposition de la cellule de formation continue ;
- le **programme d'actions annuel du conseil école-collège** ;
- le programme d'actions annuel **d'éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable**;

2° Le C.E. Emet un avis formé par un vote sur :

- la **carte des emplois** (création, suppression et transformation) des personnels de l'établissement ; * Non traité lors de ce CE du 12 Octobre 2023
- les **propositions d'évolution des structures pédagogiques** ; * Non traité lors de ce CE du 12 Octobre 2023
- les **questions d'hygiène, de sécurité** pour l'ensemble de la communauté scolaire et les conditions de travail des personnels;
- les questions relatives à **l'accueil et à l'information des parents d'élèves**, les modalités générales de leur participation à la vie de l'établissement ;
- la **programmation et le financement des voyages scolaires** ;
- l'organisation de la vie éducative ;
- l'accueil et la prise en charge des **élèves à besoins éducatifs particuliers** ;
- Le plan particulier de mise en sécurité (PPMS) de l'établissement est présenté *pour information*.

Affaire suivie par :
Provisoire

1. Choix d'un secrétaire de séance :

M. Daram, M. Tabone sont nommés secrétaires de séance.

Une rotation sera mise en œuvre comme habituellement pour le secrétariat de séance.

2. Quorum

Notre instance étant composée de 13 membres. Le quorum est fixé à 7

Le quorum étant donc atteint avec **13 membres présents**, le C.E. peut valablement délibérer.

3. Approbation de l'ordre du jour

1. Approbation du PV précédent : CE du 16/06/2023

2. Approbation du Règlement Intérieur du C.E.

3. Calendrier annuel prévisionnel du Lycée Français d'Oslo

4. Règlement intérieur du LFO – 2023-2024

5. Annexes au LFO : Règlements du CDI et de la BCD - Charte numérique du LFO - Charte sur le Droit à l'image

6. Installation des différentes instances de l'établissement

- Le conseil de discipline - La commission hygiène et sécurité (CHSCT) - le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et environnement - le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) - le conseil de la vie collégienne (CVC) - le conseil pédagogique – la Cellule des Formations Continues (CFC)

7. Point sur la rentrée (primaire et secondaire)

- EBEP et process

8. Sécurité LFO et PPMS 2023-2024

9. Le chantier immobilier

10. Questions diverses (si transmises)

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses sont présentés par la présidente :

Nombre de votants :

13

Nombre d'abstentions : 0

Votes exprimés : 13

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Affaire suivie par :
Provisoire

11. Approbation du PV précédent : CE du 16/06/2023

Pour rappel, depuis l'année scolaire 2020-2021, le PV du conseil d'établissement est validé par mail. Une date butoir est fixée (10 jours après l'envoi du PV). Ce dernier a donc été validé à l'issue du 26 juin 2023. Madame la proviseure demande si ce modus operandi peut être renouvelé. Malgré cela M. Frank-Saetervoll a transmis une demande de modification qui a été réalisée et transmise à tous les membre

s le 12 août 2023.

Nombre de votants :	13	Nombre d'abstentions :	0	Votes exprimés :	13
---------------------	----	------------------------	---	------------------	----

Ce modus operandi est approuvé à l'unanimité. Il est donc reconduit pour l'année 2023-2024.

12. Présentation du séjour avec les classes de 1^{ère} – M. RODOT

Projet de sortie avec une nuitée à Gressholmen avec les classes de 1^{ère}

Description du projet :

Séjour de cohésion et d'échange de méthodes de travail entre les élèves.

L'objectif de ce séjour est de travailler avec les élèves sur les méthodes de travail, de mémorisation, de concentration en classe et de gestion du stress (comment apprendre à bien apprendre).

Activités :

Ateliers pédagogiques sur la méthodologie : activités collaboratives sur les 4 piliers de l'apprentissage : l'attention, l'engagement actif, le retour sur l'erreur, la consolidation et sur les émotions. Chaque groupe travaille sur un ensemble de documents concernant un des piliers de l'apprentissage et prépare une activité à mener avec le reste du groupe.

Activité par groupe de spé : constitution d'une boîte de Leitner pour travailler sur la mémorisation à long terme en vue de l'examen du bac l'an prochain.

Gestion du stress : activités de relaxation et exercices de pleine conscience.

Activités sportives : course d'orientation en fonction de la météo.

Affaire suivie par :
Provisure

Dépenses		Recettes	
2 nuitées à la hytte DNT Styrbor sur l'île de Gressholmen	5 200	Cagnotte des parents d'élèves (vente de galettes des rois 2021)	12 600
Repas du lundi soir et du mardi midi : max 200 NOK par personne	7 400		
TOTAL :	12 600	TOTAL :	12 600

Temps libre et jeux de société.

Nombre d'élèves :

14 élèves de 1ère1 (groupe mixte) (du 27 au 28 novembre)

19 élèves en 1ère 2 (groupe mixte) (du 4 au 5 décembre)

Coût et budget (12600 Nok): couvert par la cagnotte parents d'élèves Galette des Rois

Madame la Provisure soumet au vote le projet de sortie scolaire.

Nombre de votants : 13

Nombre d'abstentions : 0

Votes exprimés : 13

Le projet est adopté à l'unanimité.

13. Approbation du Règlement Intérieur du C.E.

Madame la proviseure soumet au vote le R.I. du C.E. pour l'année 2023-2024. Le précédent R.I. (année scolaire 2022-2023) a été transmis par mail avec les convocations.

Après échanges, il est procédé à quelques ajustements.

- Une durée maximale de 2h00 est introduite dans son article 1 en lieu et place de 2h30.
- Le délai nécessaire pour la prise en compte des questions, passe de 2 à 3 jours

Le R.I. est soumis au vote une fois les modifications portées. Une copie de ce RI du CA sera transmise avec le PV à tous ses membres.

Nombre de votants : 13

Nombre d'abstentions : 0

Votes exprimés : 13

Affaire suivie par :
Provisure

14. Calendrier annuel prévisionnel du Lycée Français d'Oslo

Mme la Provisure présente le calendrier prévisionnel de l'année scolaire.

Il est complété au fur et à mesure des événements de l'établissement. Un calendrier des examens sera édité à réception des dates institutionnelles au T2.

Le calendrier est travaillé avec les personnels en fin d'année scolaire. Des ajustements sont portés durant la période estivale puis tout au long de l'année pour coller au mieux aux besoins de la communauté et respecter les impératifs institutionnels.

La vie d'un établissement est marquée par nombre de temps forts :

- Les instances : Conseils Pédagogiques, Conseils d'établissement, Conseils de Gestion/d'Administration, Conseil des maitres, Conseils d'école, CESCE, Conseils de Vie Lycéenne et de Vie Collégienne, Dialogue Social, AMU, les 2 INFO LFO (en décembre et mars), les réunions parents professeurs, les conseils de classes
- Les temps de travail de la communauté pédagogique : 3 demi-journées banalisées (septembre, janvier et juin)
- Les examens et certifications : examens blancs, examens nationaux, CCF en EPS, certifications PIX, Cambridge et Dele, examens norvégiens
- L'Orientation
- Les exercices de sécurité

Celui-ci n'est pas soumis au vote.

15. Règlement intérieur du LFO – 2023 - 2024

Madame la proviseure passe au Règlement Intérieur du LFO.

Le précédent R.I. (année scolaire 2022-2023) a été transmis par mail avec les convocations. Madame la proviseure propose une réflexion sur quelques points d'ajustements grammaticaux ou lexicaux ainsi que des ajouts complémentaires logistiques.

- *Pour le secondaire : les cours peuvent avoir lieu de 8h35 à 17h15 (voire 17h30 sur le cycle terminal) selon l'emploi du temps de l'élève. [...] Ils seront encadrés par des Assistants d'Education après signature d'un contrat.*
- *Une infirmière de la commune d'Oslo intervient deux jours par semaine dans l'établissement sur le site de Skovveien et un jour par semaine sur le site de Vulkan pour des missions de prévention.*

Affaire suivie par :
Provisseure

Le règlement intérieur d'un collège ou d'un lycée est le document qui définit l'ensemble des règles de vie de l'établissement. Il fixe aussi les droits et les devoirs de chaque membre de la communauté éducative à savoir de l'ensemble des élèves et des personnes qui participent à l'action éducative dans les établissements scolaires : personnel de l'établissement (d'enseignement, de direction, technique, etc.), parents d'élèves, représentants des élèves et des parents d'élèves, et autres acteurs institutionnels.

Les représentants de parents d'élèves souhaitent être associés à sa révision.

Si une explicitation est nécessaire à l'attention des élèves et des parents d'élèves _ ce qui est fait à la rentrée des classes par les professeurs principaux et lors des réunions de rentrée avec les parents d'élèves. Il est un élément essentiel de la politique éducative du lycée. Il rappelle en outre les règles de civilité et de comportement. Il détermine notamment les conditions dans lesquelles sont mis en œuvre les points suivants :

- Liberté d'information et la liberté d'expression dont dispose chaque élève, dans le respect du pluralisme et du principe de neutralité
- Respect des principes de laïcité et de pluralisme
- Devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et dans ses convictions
- Garanties de protection contre toute agression physique ou morale et l'interdiction de la violence
- Prise en charge progressive par l'élève de sa responsabilité dans la pratique de ses activités
- École inclusive

Il fixe également les mesures d'organisation de l'établissement :

- Heures d'entrée et de sortie des élèves
- Surveillance
- Conditions d'accès aux locaux
- Sortie des élèves durant les temps libres entre les cours
- Contrôle et gestion des retards et des absences
- Organisation des études
- Usage ou interdiction de certains objets personnels (téléphone et smartphone, ordinateurs portables, tablettes, lecteurs de musique, objets dangereux, armes...)

Elle le soumet au vote le R.I. du C.E. pour l'année 2023-2024

Nombre de votants :

13

Nombre d'abstentions : 0

Votes exprimés : 13

Affaire suivie par :
Provisure

16. Installation des différentes instances de l'établissement

Les instances ci-après doivent être installées par le C.E.. Toutes les commissions sont présentées par la proviseure et les attributions commentées par les membres du CE.

Madame la proviseure présente cette instance. Elle comprend :

- le Chef d'établissement, président, la Directrice du Primaire, le CPE,
- 5 représentants des personnels dont 4 au titre des personnels d'enseignement et d'éducation et aucun au titre des personnels administratifs et financiers car nous n'avons pas reçu de candidature.

NOMS → 4

- 3 représentants des parents d'élèves

NOMS → 3

- 2 représentants des élèves

NOMS → 2

Le professeur principal de la classe de l'élève convoqué, les deux délégués de classe et les professeurs pour témoignage sont invités à y participer en tant que témoins. Les parents et l'élève sont reçus par la proviseure

➤ Le conseil de discipline :

Les personnels et les parents souhaitent permettre une rotation de membres selon leurs disponibilités.

La proviseure valide cette proposition.

Madame la proviseure met au vote la composition de l'instance.

Nombre de votants : 13

Nombre d'abstentions : 0

Votes exprimés : 13

Affaire suivie par :
Provisure

➤ **La commission hygiène et sécurité (CHST) NON**

Cette instance n'est pas mise en œuvre au LFO.

C'est le rôle de l'AMU de se réunir dans le respect de la loi norvégienne. Un Vernombud a été élu lors des élections du 2 octobre. Il s'agit de Mme Albin Amiot. Nous n'avons pas de seconde candidature. Mme Musso-Steen se propose de compléter l'équipe jusqu'à son départ en retraite en décembre 2023. La proviseure se réjouit de conserver cette dernière qui a une grande habitude de l'instance et qui connaît le lycée et ses personnels.

Madame DALBON elle a été élue à l'AMU et complètera l'équipe déjà en place (Mme Chabiron) puis les Vernombud.

➤ **Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement**

Le CESCE est composé des personnels d'éducation, sociaux et de santé, des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves, désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'établissement appartenant à leurs catégories respectives.

Le nombre total de ses membres, ainsi que celui de chaque catégorie de personnels représentés est validé lors du premier conseil d'établissement de l'année.

Madame la Provisure propose : 15 membres au maximum

- 1 La directrice du primaire de l'établissement

→ Mme SERRA

- 5 Les personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement (le CPE, M. Roche, Mme Daram, les Psy-EN, un AED)

→ CPE M. Cardot, Infirmier M. Roche, RBE Mme Daram, FF Psy-EN/PRIO, Mme Del Giudice ou Mme Dupouy, un AED, ortho

- 3 des représentants des personnels enseignants investis dans les projets

→ 3 Noms

- 2 des représentants des parents

→ 2 noms

- 2 des représentants des élèves (1 délégué et 1 éco-délégué)

Affaire suivie par :
Provisure

→ 2 noms

- En fonction des sujets traités, il peut associer à ses travaux toute personne dont il estime l'avis utile.

Madame la Provisure rappelle les missions du CESCE. Elle rappelle que le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. IL se réunira 2 fois par an :

- Au 1^{er} trimestre de l'année scolaire pour présenter son programme.
- Fin mai 2024, pour bilancer son action et poser quelques jalons pour l'année scolaire suivante.

Le CESCE organise également les partenariats en fonction des problématiques éducatives à traiter. Ses missions :

- Contribuer à l'éducation à la citoyenneté ;
- Préparer le plan de prévention de la violence ;
- Proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion ;
- Définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites à risques.

Madame la provisure met au vote la composition de l'instance.

Nombre de votants : 13

Nombre d'abstentions : 0

Votes exprimés : 13

Affaire suivie par :
Provisure

➤ **le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL):**

Le représentant du CVL évoque l'impossibilité de préparer ce conseil d'établissement compte tenu des élections tardives des représentants. Madame la Provisure reconnaît les courts délais compte tenu du démarrage de l'année qui a nécessité beaucoup d'implication dans différents domaines. Elle rappelle que désormais les rassemblements du **CVL** sont positionnés en amont du conseil d'enseignement et de la transmission des ordres du jour. Ceci sera de nature à permettre aux élèves d'échanger et d'être force de proposition.

Cette précision rassure les représentants.

Madame la

provisure informe la communauté de la composition des 2 instances :

- Tous les délégués des classes de collège à l'exception de la 3^{ème} (12 élèves)
- Tous les délégués des classes de lycée avec les classes de 3^{ème} (14 élèves)

L'instance s'est déjà réunie dans le 26 septembre pour présenter les professions de foi des candidats à la représentation au Conseil d'Établissement.

Le 2 octobre 2023, Max Homola et Nour Merheb ont été élus pour le CVL et Viktor Genton et Ava Nesvik pour le CVC.

Le CVC et le CVL session 1 ont été réunis dans la semaine 40 (du 2 au 6 octobre).

Des projets sont en cours et ont pour certains déjà été menés (CVC – Rugby France Italie le 6 octobre) et pour le CVL la mise en œuvre des Hoodies.

Les projets sont nombreux mais comporteront :

- Analyse des enquêtes bien être de 5^{ème} de l'année N-1
- Amélioration du quotidien de la vie scolaire des élèves sur les 2 sites.

Affaire suivie par :
Provisure

➤ **le conseil de la vie collégienne (CVC)**

L'instance s'est déjà réunie dans le 26 septembre pour présenter les professions de foi des candidats à la représentation au Conseil d'Etablissement.

Le 2 octobre 2023, Max Homola et Nour Merheb ont été élus pour le CVL.

Le CVL session 1 a été réuni dans la semaine 40 (du 2 au 6 octobre).

Des projets sont en cours et ont pour certains déjà été menés (CVL la mise en œuvre des Hoodies LFO).

Les projets sont nombreux mais comporteront :

- Analyse des enquêtes bien être des 2ndes de l'année N-1
- Amélioration du quotidien de la vie scolaire des élèves sur les 2 sites.

➤ **le Conseil pédagogique (articles R421-41-1 à R421-41-6 du code de l'éducation).**

Le conseil pédagogique, créé par la Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 est défini à l'article L421-5 du code de l'éducation. Cette instance est purement pédagogique et rassemble les enseignants et le CPE.

Le conseil pédagogique est une instance de réflexion et d'impulsion. Son rôle est essentiellement consultatif et dans tous les cas c'est le conseil d'établissement qui tranche.

Ce conseil, présidé par le chef d'établissement, réunit au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, au moins un professeur par champ disciplinaire, un conseiller principal d'éducation et, le cas échéant, le chef de travaux. Il a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement. »

Madame la proviseure rappelle que si la liste du C.P. est définie dans le strict respect des règles, cette instance est une instance de discussion et d'échange. Tout personnel qui souhaite s'y associer ou remplacer un membre désigné le peut. Toutefois, elle rappelle que cette instance ne concerne que les personnels pédagogiques. A ce titre elle ne souhaite pas l'ouvrir à des membres de la Vie Scolaire.

Affaire suivie par :
Provisoire

17. Point sur la rentrée

- 685 élèves, nombre constant.
- Une année Olympique à venir. Des projets
- Projets AEFÉ à venir
- Gestion des élèves à besoins éducatifs particuliers. 42 PAP pris en compte. 2 PPS

LES PERSONNELS

23 expatriés de l'AEFE, 82 recrutés locaux, des vacataires/surveillants en appoint

L'arrivée de notre orthophoniste sur 40% d'un ETP.

Un turn-over habituel de personnels locaux ou détachés. Des personnels investis et motivés pour apporter le meilleur aux élèves du LFO.

18. Exercices de Sécurité et PPMS 2023-2024

Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens.

En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école ou l'établissement se trouveraient momentanément isolés.

Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école et de chaque établissement, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Ce document est présenté au conseil d'établissement et remonté à l'AEFE.

Affaire suivie par :
Provisoire

Le lycée a constitué les pièces constitutives de ce PPMS :

- a) Les fiches de renseignements sur chaque personne du collectif LFO adultes comme enfants,
- b) Les procédures risques majeurs et menaces majeures : incendie, confinement et attentat

Tous les membres de la communauté ont été destinataires du compte rendu de l'exercice incendien^{°1} qui s'est déroulé le 2 octobre 2023.

En totalité 3 exercices incendie, 1 exercice alerte attentat et 1 exercice de confinement seront réalisés au cours de l'année 2023-2024.

19. LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'AEFE et nos chantiers pédagogiques et éducatifs

3 objectifs : excellence, égalité des chances et bien-être

1 démarche : transformation de l'école avec des moyens supplémentaire

- **PRIORITE ABSOLUE** : faire de l'école un espace protecteur pour les élèves et les personnels

Lutte contre toutes les formes de pression et de prosélytisme ; Veiller au respect des valeurs de la République ; Respect de la laïcité ; Développement programme pHARe ; Travaux en cours sur le programme de l'EMC pour la rentrée 2024 ; Renforcement de l'EMI (Education aux médias et à l'Information) incluant la connaissance des droits et des devoirs dans l'espace numérique et des risques liés aux usages des réseaux sociaux ; Protection fonctionnelle des enseignants renforcées (accompagnement dépôt de plainte) et sanctions disciplinaires systématiques lorsque ces agressions sont le fait des élèves.

- **PRIORITE ABSOLUE : PERMETTRE A CHACUN D'ACQUERIR LES SAVOIRS FONDAMENTAUX ET DE REUSSIR DANS SES APPRENTISSAGES**

Plan maternelle

6EME : évaluations nationales à l'entrée en 6^{ème} ; la nouvelle 6^{ème} : 1h hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou français → CHOIX MATHS LFO ; Développement de PIX 6^{ème} (cadrage à venir)

CYCLE 4 : travail sur la pratique d'une expression écrite longue, grammaticalement et syntaxiquement correcte ; Découverte des métiers Parcours Avenir (travaux des équipes du LFO et des PRIO en remplacement de Mme Mendola : Mme Del Giudice et Mme Dupouy)

LYCEE : stratégie mathématiques - enseignement obligatoire de maths 1h30 pour les élèves de 1^{ère} Tronc Commun (2 élèves seulement)

Affaire suivie par :
Provisoire

- **PRIORITE ABSOLUE : PERMETTRE A TOUS DE S'EPANOUIR ET D'AVOIR TOUTE SA PLACE A L'ECOLE**

Promouvoir la **culture de l'engagement** des élèves favorisant l'action collective, la prise de responsabilités et l'initiative, contribuant pleinement à leur épanouissement et à leur **formation citoyenne**.

Sorties Grini, commémoration 11 novembre et chants de l'hymne nationale, visites de bâtiment de la Marine,

Partenariat avec lieux de mémoire norvégiens, MDD et OTAN dans le cadre de l'HGGSP, de la sécurité cyber, parcours avenir.

Le CESCE comme outil.

Education à la sexualité : s'appuie sur les savoirs, le droit et le développement des compétences psychosociales, favorise les comportements responsables, contribuer à construire une culture de l'égalité et du respect mutuel (entre les hommes et les femmes), participer au combat contre les violences sexistes et sexuelles, incluant la lutte contre les LGBT phobies

Intervention de M. Jaumouillé sur le projet LFO EAS

- 2 séances par élève /an
- Binômes de personnels qui interviennent
- De la classe de 6ème à la classe de Terminale
- Une charte est mise en place (modalités de fonctionnement)
- Enjeux du projet (encadrés par le Bulletin Officiel de l'éducation nationale) envoyés aux parents

Une année olympique et paralympique 2024

Ecole élémentaire : les « 30 minutes d'activité physique quotidienne » (APQ)

Les JO « fil rouge » de l'année scolaire pour les projets et événements qui ponctuent l'année

- **Des projets AEFÉ** nombreux qui décloisonnent notre établissement et qui le met en réseau avec le réseau mondial de l'AEFE (Orchestre des Lycées du Monde, ADN Demain Durable, ADN ECHANGE 2nde, Ambassadeurs en Herbe, le Mai des langues ...).

Affaire suivie par :
Provisoire

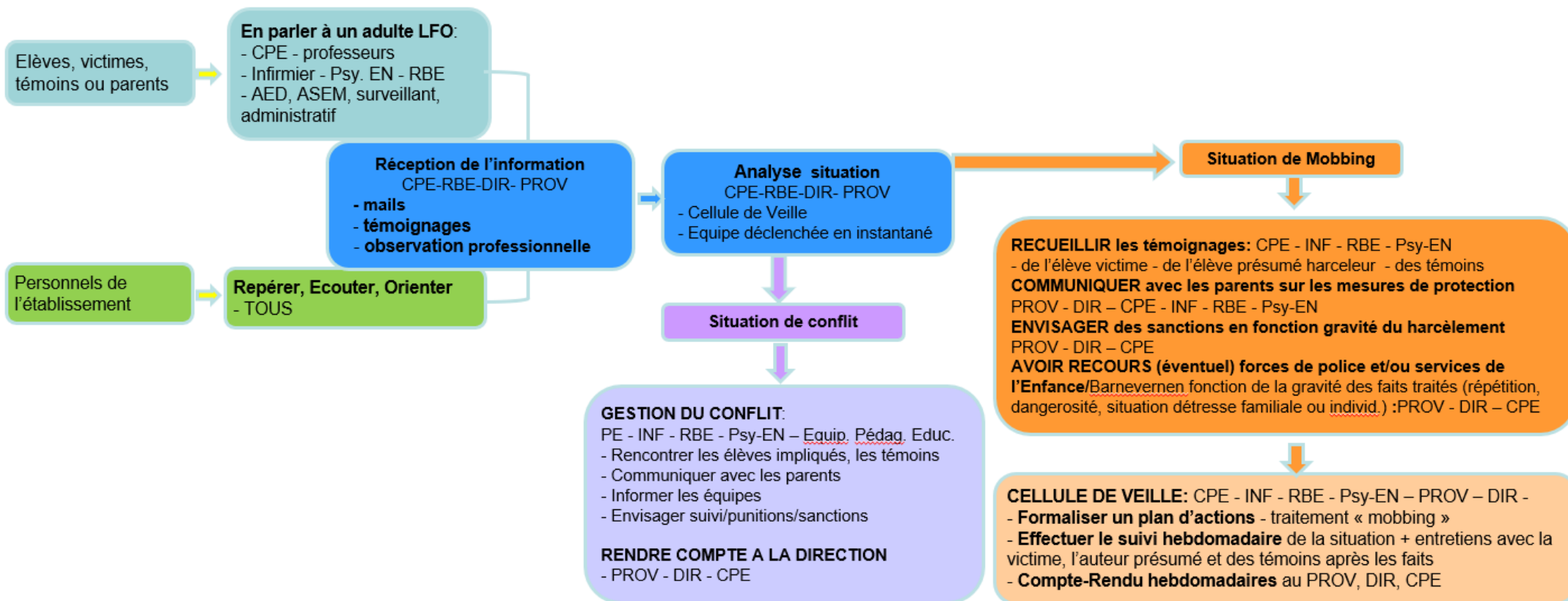
- **Et les autres projets :**
 - Hoodies
 - Semaine du goût le 31 octobre 2024
 - DKS, scientifiques, ...

- Un process de prise en charge des EBEP (reconduction PAP, PPS, PAI et PPRE)

TOTAL	MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLEGE	LYCEE
40 PAP		11 PAP	6 ^e → 2 PAP 5 ^e → 3 PAP 4 ^e → 2/3 PAP 3 ^e → 10 PAP	2 ^{nde} → 6 PAP 1 ^{ère} → 4 PAP Tale → 2 PAP
3 PPS	1 PPS		4 ^e → 1 PPS	2 ^{nde} → 1 PPS

- Le process CLIMAT SCOLAIRE
 - les acteurs au quotidien (tous)
 - les instances (cellules de veille)
 - Liaison au sein de la Direction, Pilotage Vie Scolaire et CPE,
 - Remontée d'information par les équipes et traitement par les différents acteurs RBE, INF, CPE et DIR en priorité)
 - ➔ Le process anti-mobbing

PROCEDURE DE SUIVI DES ELEVES



PRISE EN COMPTE DANS LES 5 JOURS OUVRABLES

SUIVI à l'ISSUE

Affaire suivie par :
Provisoire

20. Les chantiers du LFO

Nos enjeux l'an dernier étaient les suivants :

- Conduire un budget en équilibre
- Assurer l'offre française à destination de la communauté française et des familles multiculturelles
- Obtenir une subvention de l'état norvégien

Notre enjeu désormais :

- Obtenir d'autres financements pour permettre une relocalisation du LFO
- Travailler à la préparation d'un site qui nous accueillerait en 2026 (pas de possibilité de relocalisation intermédiaire d'où l'urgence de prendre une décision).
- Poursuivre la demande vers le MAE pour bénéficier des locaux de l'ambassade qui seront bientôt libérés
- Poursuivre le travail au sein du Conseil de Gestion / d'Administration
- Être en mesure de payer un loyer en tenant compte des exigences en matière de surface des autorités norvégiennes.

Monsieur Tabone, membre de la commission immobilière, fait part aux membres du CE des avancées du dossier. La rénovation du site actuel sera achevée fin 2026. La recherche de 1 ou 2 nouveaux locaux est toujours en cours. Difficulté pour trouver une solution idéale tant d'un point de vue budgétaire, que des locaux et de la situation géographique du fait de la pression immobilière existant actuellement à Oslo. Le projet d'Eurocampus n'est plus à l'ordre du jour.

21. Questions diverses

❖ Les parents :

- **Plan de mise en conformité avec le nouveau plan anti-harcèlement français (cours d'empathie, formation des personnels, formation des élèves à leurs droits)**

Cf. prise en charge anti-mobbing et actions au sein du CESCE (voir précédemment).

Affaire suivie par :
Provisoire

- **Inclusion : améliorer l'onboarding, créer un rôle de référent inclusion**

Le référent inclusion au LFO ce sont les professionnels au sein de la cellule de veille avec en relais le PP.
Process mis en œuvre depuis la prérentrée.

- **Mise en place d'heures de rattrapage par un enseignant compétent en cas d'absence prolongée d'un enseignant non remplacé,**

Nos outils : nos personnels et notre réseau
Nos process : différentes prises en charge (au LFO)
Nos appuis au collège : le CNED et les RCD

- **Faire évoluer le rôle des représentants des parents à tous les niveaux pour contrecarrer le désengagement constaté cet année**

Quelles propositions ?

- **Heures de vie de classe. Est-ce que les heures sont faites dans toutes les classes ? Certaines en font deux d'autres beaucoup plus.**

Parfois les sujets normalement abordés en heure de vie de classe sont abordés en classe sans que l'heure soit nommée "heure de vie de classe".

- **État des locaux : Skovveien sanitaire + cour (panneau de basket et cages de foot) / Vulkan, ventilation**

Travaux au quotidien, écoute des élèves mais des locaux vétustes sur Skovveien maintenus par des équipes engagées (Direx, Driss, autres personnels administratifs volontaires)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Signature du secrétaire de séance

M. Daram^[OBJ]

M M. Tabone

